



## L'équipe partenariale

Les programmes affirment la **nécessité du partenariat** entre artiste(s) et professeur(s) pour mener à bien l'enseignement du théâtre au lycée, qu'il soit optionnel ou de spécialité. Ainsi, plus d'une vingtaine d'occurrences, sous la forme d'expressions variées, émaillent les programmes, de « l'équipe composée d'un professeur aux compétences reconnues en théâtre et d'un artiste professionnel soucieux de la transmission de son art » à « l'association d'un professeur aux compétences reconnues en théâtre et d'artistes professionnels, pleinement engagés dans la création ».

### L'artiste

L'artiste fait partager son expérience professionnelle du théâtre. Il apporte dans la classe qui l'accueille un certain nombre de questions sur le théâtre qui traversent sa pratique artistique comme le théâtre contemporain. Ce sont ces questions, souvent très concrètes (quel rapport au texte, à l'espace, au corps, au spectateur, à la cité, au monde ? quel théâtre mettre en œuvre, pour qui ?) qu'il propose, au professeur et aux élèves, d'interroger et de travailler, dans le respect des programmes. Non seulement sa pratique vive du théâtre, mais son désir de transmission sont sollicités par les programmes. Il est donc à même de proposer des démarches concrètes et sensibles, raisonnées ou instinctives, pour faire pratiquer le théâtre aux élèves, avec le professeur. Ces démarches reflètent toujours un état du théâtre.

### Le professeur

Le professeur, dont les compétences en théorie et en histoire du théâtre ont été reconnues par la certification complémentaire, spectateur de théâtre et lecteur de textes dramatiques et aussi théoriques, est à même de porter un regard ouvert sur les démarches artistiques proposées. Il peut les mettre en perspective dans une optique culturelle et comparatiste avec les spectacles auxquels les élèves assistent durant l'année, ainsi qu'avec les textes de praticiens ou autres « archives » qu'il leur soumet pour réfléchir sur leur pratique ou un point du programme.

### L'association de l'artiste et du professeur au service de l'autonomie et de la réussite de l'élève

À plusieurs reprises dans les programmes reviennent des expressions qui, loin de délimiter les rôles de chacun, proposent comme une richesse nécessaire l'adjonction des points de vue de l'artiste et du professeur sur les propositions de l'élève : « sous le double regard de l'artiste et du professeur »<sup>2</sup> ou « conduite conjointe »<sup>3</sup>, ou encore « double conduite du professeur et de l'artiste »<sup>4</sup>.

Si l'artiste, parce qu'il est « impliqué dans des processus de création<sup>5</sup> », est à même de proposer aux élèves des démarches créatrices, le professeur peut et doit, à des moments choisis en lien avec son partenaire afin ne pas entraver le travail de création, mettre celui-ci en perspective ou en résonance avec l'école du spectateur et/ou des savoirs théoriques ou pratiques. Le début ou la fin de la séance de pratique, par exemple, sont de bons moments pour des interventions rapides et structurées, l'un pour enrichir d'un apport théorique la séance précédente, l'autre pour proposer aux élèves de dresser un bilan de la séance et la mettre en résonance avec le jeu d'un acteur, un spectacle vu, une démarche théorique étudiée, etc.

2. Programme de l'enseignement optionnel d'arts en seconde générale et technologique, B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

3. Programme de spécialité d'arts de première et terminale générales, BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

4. Programme de spécialité d'arts de terminale générale, BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

5. Programme de l'enseignement optionnel d'arts en seconde générale et technologique, B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

## *L'équipe partenariale, du choix des projets à l'évaluation*

### Le choix des projets

#### Les projets en enseignement optionnel, de la seconde à la terminale

- En seconde et en première

« Le professeur et l'artiste partenaire ont toute liberté de mener un, deux ou trois projets durant l'année. »

Selon le parcours et les compétences de chacun, le choix des projets s'élabore lors d'une discussion commune en amont de l'année, afin de mener l'élève à acquérir les compétences demandées par les programmes. Une grande liberté pédagogique est laissée à l'équipe partenariale.

- En terminale

C'est « à partir du thème inscrit au programme, [que] le professeur de théâtre et l'artiste partenaire ont toute liberté de développer le projet en veillant à impliquer les élèves dans sa construction dramaturgique et scénique. »

Le projet doit donc être construit à la mesure de tous les participants, artiste, professeur et élèves, pour permettre à ces derniers d'acquérir des compétences artistiques, méthodologiques et culturelles, et de gagner en autonomie.

L'équipe partenariale est à même d'évaluer en commun, lors d'un dialogue constructif, sa faisabilité et sa pertinence au vu des compétences à faire acquérir aux élèves qu'ils ont en charge.

#### Les projets en enseignement de spécialité, en première et en terminale

- En première

L'équipe partenariale peut décider de travailler sur deux ou trois objets d'étude retenus dans la liste proposée<sup>6</sup> selon des modalités choisies en commun, qui permettront à l'élève d'expérimenter des démarches créatives variées.

- En terminale

L'équipe partenariale travaille sur le programme limitatif, selon des modalités choisies en commun, qui permettront à l'élève d'expérimenter des démarches créatives variées et de construire son autonomie, tant créative que réflexive.

### L'évaluation de la pratique théâtrale

L'évaluation de la pratique de l'élève par « l'équipe partenariale tient compte du résultat de fin de projet, mais, tout autant, du parcours accompli<sup>7</sup>. »

Le carnet de bord de l'élève<sup>8</sup> est un outil privilégié pour évaluer les progrès de l'élève. Cette évaluation formative prend la forme d'un dialogue entre le principal intéressé, l'artiste et le professeur, dans le respect des compétences qui leur sont propres, à l'occasion de présentations décidées par l'équipe partenariale.

6. Programme de spécialité d'arts de première et de terminale générale, Théâtre – [classe de première](#), section « Repères pour l'enseignement »

7. Programme d'enseignement optionnel d'arts de [seconde](#) générale et technologique

8. Voir la ressource intitulée [Le carnet de bord](#).